

FÉVRIER 2012



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :

Direction de la Communication
Virginie Blum - 03.26.77.75.44
virginie.blum@reimsmetropole.fr



Démocratie locale - Jeunesse

Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Installation jeudi 2 février

Ils sont 57 jeunes, issus de cinq écoles et cinq collèges rémois. Ce sont les membres du premier Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes de Reims. Ils se réuniront, jeudi 2 février 2012. Adeline HAZAN, Maire de Reims, Présidente de Reims Métropole et Anne-Marie FILHO, Inspectrice de l'Éducation Nationale, les accueilleront, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. Cette séance d'installation marquera une étape importante de la vie démocratique rémoise. Pour la première fois, les jeunes Rémois pourront s'exercer à l'action citoyenne et participer à la vie collective.

Reims Ville démocratique

La participation citoyenne et la politique de la jeunesse sont des axes majeurs de l'action municipale. La mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes, en partenariat avec l'Éducation Nationale s'inscrit dans ce processus.

Cette instance est conçue comme une expérience pédagogique et citoyenne. Les objectifs du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes ?

Éprouver et développer l'initiative, la créativité et la force de conviction des jeunes élus, leur permettre d'agir pour leur ville au nom de ceux qu'ils représentent. C'est pour eux une formidable opportunité de participer à la vie collective.

Partenariat avec l'Éducation Nationale

Après avoir défini le projet avec l'Éducation Nationale, les 10 établissements pilotes, représentatifs du territoire rémois et de sa diversité, ont désigné leurs représentants. Dans les classes, au sein de clubs citoyens, largement ouverts dans les établissements scolaires ou en commissions, inter établissements, la réflexion mûrit, les idées foisonnent.

Le 2 février sera une date fondatrice et officialisera les engagements des jeunes, de l'Éducation Nationale et de la Ville. Lors de cette séance, les jeunes Rémois soumettront leurs premières pistes de travail à l'avis de la Maire de Reims et de l'Inspectrice d'Académie.

L'apprentissage de la citoyenneté pour tous

Après 2 années de fonctionnement et d'évaluation par les partenaires, le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pourra être étendu à d'autres écoles élémentaires et collèges rémois. Pour que tous les jeunes Rémois puissent s'impliquer dans la vie démocratique et être acteurs de l'évolution de leur ville et de leurs quartiers.



Sommaire

Communiqué : Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes	p 2
Les bases du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes	p 4
Un projet mûri en concertation avec l'Éducation Nationale	
Des objectifs clairement définis	
Expérimentation sur 10 établissements	
L'apprentissage de la démocratie à l'usage des jeunes	p 5
Fonctionnement du CMEJ dans les écoles	
Fonctionnement du CMEJ dans les collèges	
Les assemblées plénières	
Un foisonnement d'idées	p 6
Transport	
Social	
Environnement	
Loisirs	
Ordre du jour de la séance plénière du 2 février	p 7
Convocation	p 8

Les bases du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Le développement de la démocratie locale est un objectif primordial de la politique municipale.

Les Conseils de quartiers, qui vivent le renouvellement de leurs effectifs, favorisent la concertation et la participation citoyenne. Ils offrent à chaque citoyen la possibilité de se réappropriier son quartier, sa ville et les grands projets d'avenir de la Métropole

Pour les plus jeunes, écoliers et collégiens, leur instance de concertation prend forme le 2 février, avec l'installation du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes.

La politique de la jeunesse est une priorité pour la Ville de Reims. Cette nouvelle assemblée s'inscrit donc logiquement dans le paysage rémois, à la croisée de ces 2 axes majeurs de la politique rémoise : développement de la démocratie locale et politique de la jeunesse.

Un projet mûri en concertation avec l'Éducation Nationale

Dès le mois de janvier 2011, un comité de Pilotage a posé les bases du futur Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ). Composé de représentants de l'Éducation Nationale (MM. Christian Adnot, Inspecteur d'Académie adjoint, Fabrice Maréchal, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Nicolas Morelle, Principal du Collège Trois-Fontaines et Bertrand Dubois, Directeur de l'école Blanche Cavarrot) et de la Ville de Reims (les élus : Hassan Errettat, Jacques Meyer, Thierry Wippler et Olivier Nostry, les directions de la Jeunesse et de l'Éducation), il a permis d'en définir les grandes lignes. Une convention de partenariat, approuvée par le Conseil Municipal du 4 juillet 2011, signée par la Maire de Reims et l'Inspectrice d'Académie, formalise la mise en place et le suivi du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes.

Des objectifs clairement définis

Concrètement, il s'agit pour la Ville et l'Éducation Nationale de développer l'autonomie des jeunes et de promouvoir le devenir citoyen dans le cadre d'un parcours adapté aux connaissances et capacités des enfants et des adolescents. Ces objectifs sont inscrits aux piliers 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences de l'Éducation nationale, issu de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 et mis en place par le décret du 11 juillet 2006. Ce socle constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Il comprend les axes relatifs aux droits et aux devoirs du citoyen, à l'autonomie et l'initiative et aux compétences sociales et civiques.

Expérimentation sur 10 établissements

Dix établissements pilotes, représentatifs de la diversité des quartiers ont été choisis pour donner vie au 1^{er} Conseil :

- Les écoles élémentaires : Blanche Cavarrot, Gallieni, Jard, Maison Blanche, Turenne
- Les collèges : Colbert, Maryse Bastié, Université, Trois Fontaines, François Legros.

L'apprentissage de la démocratie à l'usage des jeunes

Avant de procéder à la désignation des jeunes conseillers municipaux, les enseignants et les animateurs de la Ville ont préparé, durant les temps scolaire et périscolaire, leurs élèves à cet exercice de la vie démocratique. La mise en place du Conseil et des différentes instances s'adaptent à chaque degré d'enseignement, selon 2 volets : enfants pour les écoles élémentaires ou jeunes pour les collèges.

Si les représentants des écoliers volontaires sont désignés par les enseignants en visant à respecter la parité, dans les collèges, les élèves ont eux-mêmes procédé à l'élection de leurs pairs.

Fonctionnement du CMEJ dans les écoles

Durant le temps scolaire, les enseignants préparent régulièrement leurs élèves à l'exercice de la démocratie. Cette formation s'articule avec la production en club citoyens, animés, une fois par semaine, durant le temps périscolaire (le midi ou en fin de journée) par des agents de la Ville, au sein des écoles. La production en clubs citoyens s'envisage comme un prolongement pratique de ce qui a été introduit en temps scolaire au moyen d'une animation, d'une action, d'un projet.

Les représentants des écoliers alterneront lors des séances plénières. Un maximum de 30 sièges leur est réservé. Ils sont actuellement 5 par école soit 25.

Fonctionnement du CMEJ dans les collèges

Dans chaque établissement, la campagne s'est préparée sous la responsabilité des chefs d'établissements dans le cadre des clubs citoyens, les jeunes étant encadrés par un référent de l'Education Nationale et un référent de la Ville. Les établissements scolaires et la Ville (avec des jeunes volontaires d'Unis-Cité) ont organisé les élections avec l'aide logistique de la Ville. Les collégiens ont élu leurs représentants sur la base de 8 jeunes, au maximum, par collège. Ils sont actuellement 19 filles et 13 garçons, soit 8 élu-e-s au Collège Colbert (+ 6 suppléants), 2 à François Legros, 8 à Maryse Bastié (+ 1 suppléant), 8 à Université (+ 2 suppléants) et 6 à Trois Fontaines.

Après organisation des élections, les clubs citoyens organisés toutes les semaines durant le temps périscolaire permettent l'échange d'informations ascendantes et descendantes entre les jeunes élu-e-s et les jeunes scolarisés au sein des établissements concernés. Co-animés par l'établissement scolaire et la Ville, ils sont placés sous la responsabilité des établissements secondaires.

Instances transversales de préparation des projets, les commissions réunissent toutes les 3 semaines (hors vacances), les jeunes élu-e-s en dehors de leurs établissements et hors temps scolaire. Elles sont animées par la Ville et placées sous sa responsabilité.

Les assemblées plénières

Animées par la Ville et placées sous sa responsabilité, les assemblées plénières, comme celle du 2 février sont les instances solennelles du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes. Elles se déroulent durant le temps scolaire, mais en dehors des établissements. La salle du Conseil de la Mairie de Reims en est le théâtre idéal pour parfaire l'apprentissage de la démocratie.

Un foisonnement d'idées

Les jeunes réunis en commissions ont évoqué des pistes de travail sur la thématique du développement durable. La première séance plénière leur permettra de présenter leurs idées à Adeline HAZAN, Maire de Reims, Présidente de Reims Métropole et à Anne-Marie FILHO, Inspectrice de l'Éducation Nationale. Apprentissage de la vie publique, les jeunes porteurs de projets devront convaincre les adultes. Des priorités seront dégagées parmi toutes ces pistes. Des projets seront mis en avant et développés par la Ville de Reims.

Transport

- développer les pistes cyclables
- réflexion sur un système de vélos
- favoriser l'accès des personnes handicapées dans les bus
- création de bus spécialisés pour des personnes handicapées

Social

- développer un projet pour les SDF
- développer un projet intergénérationnel
- un projet sur la mobilité réduite

Environnement

- créer une cueillette à Reims
- organiser une sortie à vélo pour lutter contre la pollution
- monter une pièce de théâtre (sensibilisation à la pollution)
- imaginer une boîte à goûter en matière recyclable pour écoliers, avec des conseils diététiques
- réflexion sur le bien-être dans les parcs
- les places dans la Ville

Loisirs

- réflexion sur un dispositif permettant d'obtenir des tarifs réduits dans les magasins
- créer une discothèque de jour pour les jeunes
- développer des activités éducatives, culturelles et sportives
- concertation dans le cadre de la rénovation urbaine pour la mise en place d'aires de jeux.

Ordre du jour de la séance plénière du 2 février

14 h	Accueil et distribution de badges aux enfants et aux jeunes
14 h 10	Photo d'ensemble (escalier d'honneur)
14 h 15	Point presse (10 à 15 minutes) dans le Salon Colbert Installation des représentants du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes dans la salle du Conseil Municipal. Les 57 représentants du CMEJ seront répartis par groupes : Les enfants par écoles (5) et les jeunes par thématiques (4). Les enfants et les jeunes alterneront dans l'hémicycle.
14 h 30	Ouverture de la séance Intervention de Madame la Maire de Reims, Adeline HAZAN Intervention de Madame l'Inspectrice d'Académie de la Marne, Anne-Marie FILHO
14 h 45	Présentation succincte des personnes présentes à la tribune - Les élus de la Ville de Reims: Hassan ERRETTAT, (jeunesse) ; Jacques MEYER, (éducation), Olivier NOSTRY, (questions intergénérationnelles) - Les référents du projet au sein de l'Académie de la Marne : Fabrice MARECHAL, Nicolas MORELLE - La coordinatrice : Laetitia MAUDUIT
14 h 50	Présentation du déroulé de l'assemblée plénière
14 h 55	Présentation des représentants du CMEJ
15 h 15	Propositions de thématiques, thèmes et idées par les représentants du CMEJ et interventions de la Maire de Reims
15 h 50	Madame la Maire de Reims et Madame l'Inspectrice d'Académie de la Marne donnent le mandat en actant des propositions de travail Invitation au pot au Grand Salon Mars
16 h 20	Départ des enfants et des jeunes

Convocation

La prochaine séance du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes se tiendra jeudi 31 mai à 14 h 30 dans la Salle du Conseil Municipal.